



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION ET DE LA RÉPRESSION DES FRAUDES

Communiqué de presse

Communiqué de presse

<http://www.dgccrf.bercy.gouv.fr>

Paris, le 26 août 2009

Cyber-arnaque : la DGCCRF appelle à la vigilance

Des consommateurs ont alerté la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) après avoir reçu par courriel une lettre à en-tête de la SACEM et reproduisant un cachet de la DGCCRF.

Cette lettre prétend qu'un ministère lance une campagne de remboursement des consommateurs victimes d'escroqueries de type « nigériane ». Il suffirait alors au consommateur souhaitant bénéficier de ce remboursement de verser, par virement, une caution de 350 euros et d'envoyer par courriel des informations confidentielles, dont certaines relatives aux transactions bancaires relatives à la somme versée initialement par le consommateur.

Il s'agit là d'une nouvelle tentative d'escroquerie. **La DGCCRF demande aux consommateurs qui recevraient ce courrier de ne pas y répondre.** Les consommateurs qui auraient versé la somme de 350 euros demandée sont invités à se rapprocher des unités départementales de la CCRF pour déposer une plainte (adresses disponibles sur www.dgccrf.bercy.gouv.fr).

Par ailleurs, la DGCCRF a déposé une plainte auprès du Parquet de Paris.

Consultez la fiche pratique sur le site de la DGCCRF « fraudes nigérianes » :

http://www.dgccrf.bercy.gouv.fr/documentation/fiches_pratiques/fiches/fraudesnigerianes.htm

Contact presse DGCCRF : Jean-Luc Ambroise 01 44 97 23 91